



Maison en heritage refus de vendre

Par **gilbala**, le **09/02/2017** à **22:23**

bonjourrrrrSuite au décès de ma mère celle ci avait acheté un appartementj'ai un frère et nous sommes tous les deux les seuls héritiersrncet, appartement est évalué a 40.000 euros, il est inhabité depuis plus de 1 an, rnje désire vendre mon frère refuse et ne veux pas non plus racheté ma part rnil préfère voir le bien "pourrir" pour que je ne percoive aucune some d'argentrnje tiens à préciser que celui ci s'est porté porte fort sur l'argent placé par ma mère et qu'il refuse de me donner ma partrnqu'elles sont mes recoursrrrrnmerci d'avance

Par **morobar**, le **10/02/2017** à **09:22**

Bonjour,rnNormalement votre frère ne dispose pas des fonds, c'est le notaire qui en a la charge.rnIl est toujours possible de sortir d'une indivision, et saisir le TGI pour une vente aux enchères.